

L'hon. M. CHURCHILL: Par livraisons de blé. En ce moment, la situation générale en ce qui concerne le blé, s'améliore un peu. D'après nos prévisions, la vente de nos produits va s'effectuer assez bien. Par conséquent, si nous réussissons à exporter cette année, pendant le temps de la moisson, 300 millions de boisseaux de blé, en plus de nos exportations normales d'orge et d'avoine, il est facilement concevable que les avances seront remboursées dans un délai raisonnable.

Le sénateur DAVIES: Si un producteur n'a pas été appelé à livrer son blé, lui demanderez-vous quand même de rembourser l'argent dans six mois.

L'hon. M. CHURCHILL: Non, ce cas est prévu dans un des articles du bill.

Le sénateur DAVIES: J'ai une autre question à poser. Dans le cas d'un cultivateur qui se prévaudrait du présent bill, après avoir déjà emprunté de la banque en vertu de la loi précédente d'assistance, la banque aura-t-elle droit de priorité sur l'avance qu'il obtiendrait?

Le sénateur ASELTINE: Ce cultivateur ne pourrait obtenir l'avance demandée.

L'hon. M. CHURCHILL: Il y a un article dans le bill où pareil cas est prévu. En regardant un peu plus loin, vous le trouverez.

Le sénateur EULER: Si on subissait des pertes (minimes, selon vous), à qui seraient-elles imputées? Feraient-elles l'objet d'une répartition éventuelle entre les cultivateurs ou est-ce le gouvernement qui les prendrait à son compte?

L'hon. M. CHURCHILL: Le gouvernement est prêt à assumer 90 p. 100 des pertes et les compagnies d'élevateurs 10 p. 100.

Le sénateur CRERAR: De quelle façon cela s'accomplira-t-il, monsieur Churchill? Au moyen d'une entente?

L'hon. M. CHURCHILL: Au moyen d'une entente entre la Commission du blé et les compagnies d'élevateurs.

Le sénateur TURGEON: Ai-je raison de supposer que ce projet de loi va s'appliquer au district de la rivière La Paix, dans la Colombie-Britannique?

L'hon. M. CHURCHILL: Oui, dans les régions désignées.

Le sénateur REID: En ce qui concerne les compagnies d'élevateurs privées ayant des installations dans des ports de mer, gardent-elles leurs élevateurs remplis de céréales, sous la direction de la Commission du blé, et sont-elles payées pour l'entreposage?

L'hon. M. CHURCHILL: Oui.

Le sénateur REID: Voici ce que j'avais à l'esprit. Les autres silos pleins, continuerait-on quand même d'apporter des céréales des Prairies à ces élevateurs côtiers? Autrement dit, garderait-on ceux-ci toujours remplis?

L'hon. M. CHURCHILL: Je crois qu'on tend à ce que les céréales soient toujours disponibles pour exportation immédiate.

Le sénateur MACDONALD: J'ai une autre question à poser. Cependant, j'hésite à le faire, parce qu'on pourrait dire que je suis opposé au présent bill, ce qui n'est pas le cas. Je suis tout à fait en faveur du bill. On s'attend que le total des avances atteigne de 100 à 150 millions de dollars. Je crois savoir que la Commission devra emprunter l'argent nécessaire et qu'alors les frais en seront imputés sur le fonds du revenu consolidé. Est-il vrai que le gouvernement paiera les frais de la Commission du blé relativement à l'argent emprunté aux fins des avances?

L'hon. M. CHURCHILL: Comme par le passé, la Commission du blé empruntera de la banque, et le gouvernement paiera l'intérêt de l'argent affecté aux avances.

Le PRÉSIDENT: Cet intérêt sera payé à même le fonds du revenu consolidé?

L'hon. M. CHURCHILL: Oui.